



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

construction navale

Question écrite n° 5184

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité du système quirataire dans la reconstitution de la flotte de commerce française. Il lui demande de bien vouloir lui préciser combien de bateaux ont déjà été construits dans le cadre de ce système défiscalisé depuis le vote de la loi du 5 juillet 1996, et combien de dossiers sont à l'étude.

Texte de la réponse

En application de la loi du 5 juillet 1996 relative à l'acquisition de parts de copropriétés de navires de commerce, vingt-cinq navires ont déjà bénéficié soit d'un agrément fiscal, soit, pour six d'entre eux, d'une lettre d'engagement préalable à l'obtention d'un agrément définitif. De ce bilan au 31 octobre 1997, il ressort que cinq navires seront construits dans les chantiers français (un petit transporteur de passagers, un paquebot, un catamaran de croisières, un ravitailleur, un navire sismique). Onze navires seront construits dans des chantiers étrangers, dont quatre dans des chantiers de l'Union européenne (néerlandais et espagnols), un dans un chantier polonais et six dans des chantiers d'Extrême-Orient (coréens et japonais). Les neuf navires restants seront acquis d'occasion. Le total des dossiers agréés, ou susceptibles de l'être, représente un montant d'investissements de 5 656 millions de francs. Dix-huit dossiers sont encore à l'étude. Ce régime est néanmoins apparu inéquitable et d'un coût excessif par rapport à son efficacité économique et sociale. Le Parlement a décidé de sa suppression dans le cadre de la loi de finances pour 1998 et dans le cadre du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier il est saisi d'une proposition de mécanisme fiscal visant à soutenir les investissements dans le domaine maritime. Ce texte actuellement en cours de discussion devrait être adopté et entrer en vigueur avant la fin de la présente session parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5184

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3664

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2520